

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2019
Séance du 28 mai 2019

N° 17

**Objet : Programme 2019 de
maintenance des sentiers inscrits
au P.D.I.P.R. : Demande de
financement auprès du Conseil
Départemental**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno

Etait suppléé :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E.legalite.com

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

L'entretien du réseau de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée figure dans les statuts de Provence Alpes Agglomération parmi les actions relevant de sa compétence additionnelle en matière de gestion d'équipements touristiques.

Ce réseau représente un linéaire total d'environ 1.700 km de chemins balisés.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'ensemble de ces sentiers, excepté certains ouvrages spécifiques de mise en sécurité comme les passerelles qui sont pris en charge par le département.

Parallèlement aux opérations menées sur des sites spécifiques, il s'agit d'améliorer l'offre et la qualité du service rendu aux pratiquants, habitants et visiteurs. Pour ce faire, un programme de travaux portant sur l'entretien des sentiers pédestre, équestre et de VTT est défini annuellement.

Un Comité de pilotage « Randonnée » a été mis en place en 2018. Il est composé de huit élus référents représentant chaque secteur géographique du territoire et de plusieurs partenaires (Conseil Départemental, ONF, Comité départemental de la randonnée, Offices de tourisme, Parc Naturel Régional du Verdon). Ce comité de pilotage s'est réuni une première fois le 7 novembre 2018 afin de faire l'inventaire des besoins de travaux recueillis auprès des communes et des partenaires, puis une seconde fois le 15 mars 2019 afin d'établir une proposition de programme annuel de travaux.

Le montant de ce programme de travaux de maintenance sur les sentiers de randonnée inscrits au PDIPR pour l'année 2019 s'élève à 50.000,00 € H.T.

Il vous est demandé

D'approuver la réalisation du programme annuel de travaux sur les sentiers de randonnée dont le montant s'élève pour 2019 à 50.000,00 € H.T. ;

D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	50.000,00 €
Recettes H.T.....	50.000,00 €

Dont :

- Subvention Conseil Départemental PDIPR.....	25.000,00 €
- Autofinancement PAA H.T.	25.000,00 €

De solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil départemental et d'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

